

# EPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

## Fin de la procédure d'information et de recommandation

En application de l'arrêté préfectoral n°25\_2017\_09\_04\_001 du 4 septembre 2017

Territoire concerné : **Doubs (25)**

Polluant : **Particules**

Type de procédure : **Prévision**

Mise en application : **17/01/2022**

✓ **MERCI**  
**DE RELAYER**  
**CE MESSAGE**

### » Description de l'épisode

La région Bourgogne-Franche-Comté a enregistré ces jours-ci des niveaux de particules PM10 élevés, engendrant la mise en œuvre de procédures d'information et de recommandation. Les conditions météorologiques étaient en effet favorables à l'accumulation des particules fines dans l'atmosphère, engendrées par les émissions liées au chauffage et au trafic routier.

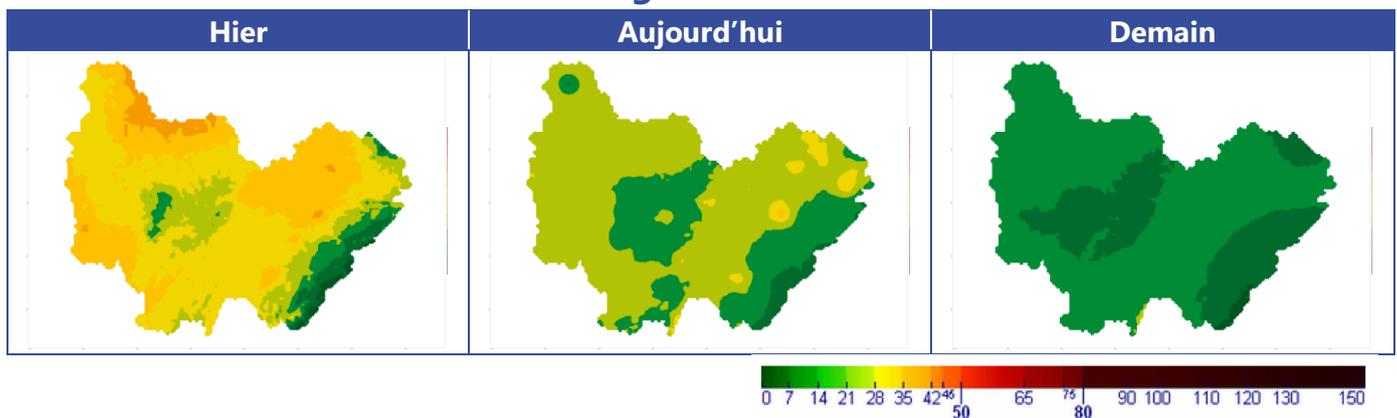
Pour demain, la procédure d'information et de recommandation est levée sur le département de Doubs, ainsi que la réduction de vitesse concernant la zone de l'AUBM, du fait, de conditions météorologiques prévues, favorables à la dispersion des polluants.

### » Suivi des niveaux de pollution

	Hier	Aujourd'hui	Demain
Niveaux	47 µg/m <sup>3</sup>	<50 µg/m <sup>3</sup>	<50 µg/m <sup>3</sup>
Type de procédure	PIR	PIR	-

PIR – Procédure d'Information et de Recommandation / PA – Procédure d'Alerte / PAP – Procédure d'Alerte sur Persistance

### » Evolution de la situation en région



Plateforme de prévision Prév'Est

### ✓ BULLETIN ETABLI PAR :

**Nom :** Felinda PIRTAC

**Téléphone :** 06 27 05 02 72

**Web :** [www.atmo-bfc.org](http://www.atmo-bfc.org)